RÉUNION PUBLIQUE DU 26 JUIN 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h30'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 juin 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser tout d'abord M. le Gouverneur qui aura un peu de retard, M. le Député Robert MEUREAU et M. Jean-Claude MEURENS.
 - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
 - M. RASSAA. M. NAVET est excusé.
 - M. LE PRESIDENT. Mme MARECHAL?

Mme MARECHAL. - Nous sommes au complet.

- M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF?
- M. DECERF.- Mme COLOMBINI est excusée.
- M. LE PRESIDENT. Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- En plus de M. MEURENS, MM. HARTOG et DERWAHL sont excusés.

- M. LE PRESIDENT. Monsieur LEJEUNE ?
- M. LEJEUNE.- Mme BASTIN est absente et M. ERNST sera en retard.
- M. LE PRESIDENT.- Merci

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous informe que les membres suivants m'ont notifié, par courrier, leur démission de leur mandat de Conseiller provincial : Madame Muriel GERKENS, avec effet en date du 14 juin 2019 ; Madame Julie CHANSON, avec effet en date du 14 juin 2019 ; Madame Eva FRANSSEN, avec effet le 14 juin 2019 également.

Je vous invite à en prendre acte.

Leurs suppléants seront installés lors de la séance de ce jour.

Par ailleurs, j'espérais saluer la présence de Madame Victoria VANDEBERG qui est de retour au sein de notre Assemblée, qui je suppose va arriver.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2019).
- M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Vérification des pouvoirs de trois Conseillers provinciaux suppléants.

Document 18-19/324 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Visé – Arrondissement de Liège – en remplacement de Madame Muriel GERKENS, démissionnaire.

Document 18-19/325 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Verviers – Arrondissement de Verviers – en remplacement de Madame Julie CHANSON, démissionnaire.

Document 18-19/326 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Dison – Arrondissement de Verviers – en remplacement de Madame Eva FRANSSEN, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT. - Points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour actualisé.

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, de deux Commissions spéciales de vérification des pouvoirs : une pour l'Arrondissement de Liège et l'autre pour de Verviers. Elles seront chacune composées de 7 membres.

Chaque Commission devra nommer, en leur sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

Pour la Commission spéciale de vérification des pouvoirs, pour l'Arrondissement de Liège, j'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : M. KLENKENBERG, M. LOMBA, M. HOUSIAUX, M. NEUMANN, M. SCHROBILTGEN, M. DUBOIS et Mme GAILLARD.

Pour la Commission spéciale de vérification des pouvoirs, pour l'Arrondissement de Verviers, j'invite les membres suivants à se diriger vers la Salle des Gardes : Mme SCHEEN, M. CAPPA, Mme DEFRANG-FIRKET, Mme CRAEN, M. LEJEUNE, Mme NEVEN-JACOB et M. VANDEBURIE.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre aux Commissions que nous venons de désigner de s'acquitter de leur mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée au Rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Sandrina GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre première Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence d'Alexis HOUSIAUX et à laquelle assistaient M. KLENKENBERG, M. LOMBA, M. NEUMANN, M. SCHROBILTGEN, M. DUBOIS et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de Madame Muriel GERKENS, démissionnaire.

Madame Nathalie FRANÇOIS, née le 18 avril 1971 et domiciliée 41, Clos du Grand Sart à 4607 Mortroux, est première suppléante en ordre utile de la liste ECOLO du District de Visé, à laquelle appartenait Madame Muriel GERKENS. Par courrier daté du 17 juin 2019, Madame FRANÇOIS notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Dalhem datée du 25 juin 2019, que Madame Nathalie FRANÇOIS réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales (articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).

En conclusion, et à l'unanimité, votre première Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Nathalie FRANÇOIS à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Madame Nathalie FRANÇOIS issue du District de Visé, en remplacement de Mme Muriel GERKENS, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité. J'invite à présent Mme Nathalie FRANÇOIS dont les pouvoirs viennent d'être validés à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame FRANÇOIS.

Mme FRANÇOIS (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme FRANÇOIS. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

La parole est à présent à Mme Virginie DEFRANG-FIRKET qui va nous faire connaître les conclusions de la deuxième Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues.

Au nom de votre deuxième Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Serge CAPPA et à laquelle assistaient Mme SCHEEN, Mme CRAEN, M. LEJEUNE, Mme NEVEN-JACOB, M. VANDEBURIE et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Verviers, le premier pour le District de Verviers et le deuxième pour le District de Dison, afin de pourvoir au remplacement de Mmes Julie CHANSON et Eva FRANSSEN démissionnaires.

Commençons par le remplacement de Mme CHANSON. Monsieur Hajib EL HAJJAJI, né le 21 décembre 1981 et domicilié 9, rue Béribou à 4800 Verviers, est premier suppléant en ordre utile de la liste ECOLO du District de Verviers, à laquelle appartenait Julie CHANSON. Par courrier daté du 18 juin 2019, Monsieur EL HAJJAJI notifie au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Verviers datée du 24 juin 2019 précisant que Monsieur Hajib EL HAJJAJI réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales aux articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En ce qui concerne maintenant le remplacement de Madame Eva FRANSSEN. Monsieur Marc MAGNERY, né le 4 avril 1988 et domicilié 22, rue de l'Europe à 4420 Montegnée, est le premier suppléant en ordre utile de la liste ECOLO du District de Dison, à laquelle appartenait Madame Eva FRANSSEN. Par courrier daté du 17 juin 2019, Monsieur MAGNERY notifie au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Saint-Nicolas datée du 24 juin 2019, qui précise que Monsieur Marc MAGNERY réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales.

En conclusion et à l'unanimité votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Messieurs Hajib EL HAJJAJI et Marc MAGNERY à leur prestation de serment respective et de procéder à leur installation en qualité de Conseillers provinciaux.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Le PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Monsieur Hajib EL HAJJAJI issu du District de Verviers, en remplacement de Mme Julie CHANSON et Monsieur Marc MAGNERY, issu du District de Dison.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité. Je vous remercie. Je vais à présent inviter Messieurs Hajib EL HAJJAJI et Marc MAGNERY, dont les pouvoirs viennent d'être validés à prêter le serment légal. Vous avez la parole Monsieur EL HAJJAJI.

M. EL HAJJAJI (de son banc).- Merci Monsieur le Président. « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Vous avez la parole Monsieur MAGNERY.

M. MAGNERY (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite, chers collègues, la bienvenue dans notre assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Mme FRANÇOIS sera membre de la deuxième Commission, M. EL HAJJAJI de la cinquième Commission, M. MAGNERY de la première Commission, et enfin Mme VANDEBERG sera membre de la deuxième Commission en remplacement de Mme DUBOIS.

Je vous invite à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée sur vos bancs d'ici quelques instants.

VI. Questions d'actualité.

Document 18-19/A11: Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux bonnes pratiques qui pourraient faire partie des conventions signées entre la Province de Liège et les organisateurs d'événements en plein air.

Document 18-19/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'impact des bouleversements climatiques et à la manière de mener nos politiques.

Document 18-19/A13: Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la nécessité de prévoir un axe transversal afin de se préparer au mieux aux conséquences du changement climatique et à l'engagement éventuel d'un Délégué Général à la Transition Écologique et à la Résilience provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/A11, 18-19/A12, 18-19/A13).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points.

Pour la première question référencée 18-19/A11, je donne la parole à Mme Murielle FRENAY.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (de son banc).- La question est claire Monsieur le Président, et je vais épargner ça à tout le monde, il fait chaud !

M. LE PRESIDENT. - Parfait!

Pour la seconde question référencée 18-19/A12, je donne à présent à la parole à Mme Isabelle SAMEDI. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SAMEDI, Conseillère provinciale (à la tribune).- Bonjour à tous,

Je sollicite votre attention sur un sujet qui me semble être non seulement d'actualité, mais qui devrait nous occuper, tous partis confondus, aux différents échelons de pouvoir, donc pas juste ici à la Province mais bien dans tous les échelons, l'impact des bouleversements climatiques et la manière de mener nos politiques.

Vous avez sûrement, tout comme moi, été interpellés par les derniers événements météorologiques pour le moins inhabituels et violents qui ont secoué la province de Liège et provoqué de lourds dégâts dans plusieurs communes. Ces 4 et 10 juin : tempête et inondations ont sinistré nombreux villages situés en Hesbaye.

Dans une étude parue en 2014, l'ICEDD, institut wallon reconnu pour son sérieux, pointait une augmentation du risque d'inondations en hiver, sécheresse, de pénuries en été, mais aussi la baisse des rendements pour certaines cultures.

La Province à un rôle important de relais et d'appuis pour les Communes. Elle pourrait aider les Communes à sensibiliser les agriculteurs à d'autres pratiques culturales, envoyer des experts pour mettre en œuvre des structures permettant de remédier rapidement sans trop d'investissements à un souci récurrent d'inondations.

Les Communes n'ont pas les moyens techniques, financiers, ni les connaissances pour éviter ou pour remédier à tous ces « nouveaux » problèmes, elles subissent pour beaucoup et sont assez démunies. Or, la Province a à sa disposition ce genre d'outils, de structures performantes et d'expertise, elle doit jouer son rôle de relai et d'appui.

Le Cabinet Ruralité, Environnement et Infrastructure fait déjà un excellent travail de terrain, il est interpellant que les compétences qui lui sont attribuées soient celles auxquelles on affecte le moins de budget. Il nous semble urgent de revaloriser ce budget, au travers, entre autres, de moyens plus conséquents, en imputant par exemple un budget plus conséquent au Plan Climat, et avoir des lignes budgétaires claires et ambitieuses pour la protection de notre environnement.

Il serait également bon de redéfinir les stratégies que la Province peut développer au sein de ces autres compétences, par rapport aux défis et aux enjeux que nous imposent les bouleversements climatiques, pour nous et les générations futures.

En octobre, cette assemblée va réorienter ces budgets et moyens. S'il est un enjeu de demain, qui doit entrer en ligne de compte, c'est l'impact du climat sur notre quotidien à tout un chacun. La Province se doit d'être proactive afin de permettre d'atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Pour la troisième question référencée 18-19/A13, je donne à présent la parole à Mme GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Président, Chers collègues,

Les changements climatiques sont inéluctables. L'avenir nous dira si le réchauffement se limite à 1 degré, à 2, à 3 ou plus et quel scénario du GIEC se concrétisera.

Les conséquences ont déjà commencé à se faire ressentir même si moins tangibles dans nos régions, il y a quand même certains signes qui ne trompent pas : canicules à répétition, inondations ou au contraire étiage des plans d'eau comme l'année dernière le barrage de la Gileppe, pollution de l'air, incendies.

Des conséquences réelles et multiples, ce qui engendrait une augmentation de 90% du coût économique total par rapport à la période 1988-2013.

Les villes sont particulièrement exposées aux changements climatiques et aux effets négatifs de la concentration démographique.

S'adapter et rebondir plutôt que résister, accepter la crise et abandonner l'espoir du risque zéro, sont à l'origine du concept de résilience, que les grandes villes mondiales semblent intégrer progressivement dans leur stratégie.

Leurs administrations ont donc adopté une stratégie globale de résilience pour répondre à l'urgence climatique. Et un nouveau métier a émergé : délégué général à la transition écologique et à la résilience.

Quel est leur rôle ? Cette fonction est apparue en 2013. Elle vise à créer une nouvelle fonction transversale au cœur des administrations métropolitaines. La logique de fond est la suivante : les territoires doivent se préparer pour être en mesure de mieux encaisser les effets du dérèglement climatique et les stress chroniques que sont les pollutions de l'air et de l'eau, la raréfaction des ressources, le manque de cohésion sociale, la crise migratoire, etc. Les politiques du climat ne peuvent plus être morcelées en silos étanches : le logement, le transport, l'alimentation, la sécurité, l'approvisionnement...

Pour que ces impératifs de transition s'imposent à tous les domaines de compétences d'un territoire, il faut une vision transversale.

À Paris où ce poste a déjà été créé, une des actions-phares a consisté à transformer les cours d'école en îlots de fraîcheur. Ce projet vise à remplacer l'asphalte des cours de récréation par des matériaux innovants plus clairs, qui limitent le rayonnement solaire, et à créer des fontaines et des jardins pédagogiques. Maintenant, Grenoble, Nice, Bordeaux veulent dupliquer ces oasis. Paris partage ces cahiers des charges techniques des appels d'offres, les supports de présentation pour les habitants. Paris est dans une logique de partage. Alors pourquoi pas avec la Province de Liège ?

Comment financer cette transition ? Il n'y pas besoin de plus d'argent. La logique de la résilience, c'est justement de faire avec ce que l'on a. Il devient urgent d'intégrer de nouveaux critères dans les choix d'attribution des financements existants. Sinon on continuera d'avoir d'un côté le business as usual et de l'autre, une chasse aux budgets pour financer des projets expérimentaux. C'est justement ce qu'il ne faut plus faire. Tous les projets doivent intégrer la question de la transition.

Il est donc toujours nécessaire et plus qu'urgent d'agir afin de limiter les dégâts pour les générations futures. La Province œuvre, depuis plusieurs années, déjà dans ce sens, sur son territoire avec le Plan Climat.

Mais, maintenant, il faut ajouter et prévoir un axe transversal afin de se préparer au mieux aux conséquences du changement climatique et pourquoi ne pas engager un Délégué Général à la Transition Écologique et à la Résilience provincial ?

À ce titre, je vous lis l'offre d'emploi parue le 29 mai 2019 pour l'agglomération de la Rochelle: Directeur du Service Transition Energétique et Résilience Ecologique (TERE) H/F : de formation d'ingénieur ou équivalent dans le domaine du champ environnemental, vous justifiez d'une expérience significative en coordination, pilotage de services et management, assortie de bonnes connaissances dans le domaine de l'environnement naturel et urbain : transition écologique, biodiversité, prévention des risques, efficacité et transition énergétique, climat, ... Disponible et volontariste, vous savez prendre des initiatives, impulser des projets et fédérer des partenaires.

Votre mission: vous êtes chargé d'animer et de diriger le service. Vous proposez, faites arbitrer et mettez en œuvre une politique ancrée sur le territoire qui correspond aux grands enjeux d'aujourd'hui, notamment les transitions écologique et énergétique. Vous développez et assurez les indispensables relations internes et externes. Enfin, vous maintenez et développez une dimension transversale au service avec notamment la participation à l'élaboration du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone Conseil auprès des communes de la collectivité. Vous servez de conseil auprès des communes de la collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je vois que la question était un peu plus élaborée que ce qui nous avait été transmis mais je vais demander à M. le Député provincial André DENIS de répondre à ces trois questions.

Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Non non Monsieur le Président, je me reconnais tout à fait dans le profil évoqué par Mme GAILLARD donc, pas de problème.

(Rires)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Je ne serai pas très court, comme à mon habitude, je vais essayer d'être le plus bref possible mais ici trois questions, quand même d'importance puisque touchant à l'environnement, ce doivent quand même une réponse un tant soit peu fournie.

En effet, comme le dit Madame Frenay, les beaux jours voient fleurir de nombreux festivals en plein air. Ce genre d'évènements s'accompagne inéluctablement de la production de déchets. Que pourrions-nous faire ?

Eh bien sachez que nous faisons déjà attention à cet élément lors de nos échanges avec les organisateurs de ces manifestations. C'est d'ailleurs bien souvent justement parce qu'ils s'engagent à faire un effort en faveur de l'environnement que nous leur accordons un soutien financier... une condition sine qua none en somme ! Ainsi, les Francofolies de Spa, pour percevoir un subside, ont dû montrer « patte blanche » en affichant leur label Green Event, en prenant deux mesures impactant fortement leur deux sources principales de génération de déchets, à

savoir l'interdiction de distribution de flyers sur le site et le recours aux gobelets réutilisables, en réduisant les bouteilles en plastique par la mise à disposition de fontaine à eau, etc.

Mieux encore, nous soutenons des organisations telles que le NoName Festival dont l'argument principal pour attirer les festivaliers est justement le coté écoresponsable : là, on atteint la philosophie du zéro déchet, de l'exclusivement local, de la récupération, de l'économie circulaire, etc. On est presque ici dans l'exemplaire. Et on souhaite, par notre soutien, encourager et propager ce genre de dispositions.

Cette attention à la question des déchets est donc bien au centre de nos préoccupations pour tous les évènements en plein air auprès desquels nous intervenons ! Il s'agit ici de deux exemples significatifs, mais il y en a évidemment d'autres.

J'ajoute à cela que nous avons décidé de créer un marché de gobelets réutilisables : nous mettrons sous peu 40.000 exemplaires à disposition des Communes et des pouvoirs locaux pour leurs évènements, ils ne devront alors que s'acquitter des frais de nettoyage. Cette mesure devrait permettre de réduire considérablement le recours à des gobelets jetables pour toute sorte de manifestations n'ayant pas encore fait la démarche, parfois par manque de moyens en ce sens, de se tourner vers une approche plus durable de l'art de lever le coude !

Alors certes, je prends bonne note de votre suggestion de créer un vade mecum à destination des demandeurs de subside pour les festivals et évènement en plein air: après tout, on peut toujours aller plus loin et nous pourrions d'ailleurs envisager ce type de critère dans le cadre de la motion « plastique » mais j'espère, Madame Frenay, que vous êtes à présent rassurée sur le sujet.

Passons à présent à l'intervention de Madame Gaillard qui nous propose de nous doter d'un délégué général à la transition écologique et à la résilience, chargé d'adapter notre Institution à la réalité du dérèglement climatique, pour, avec ce qu'on a déjà, trouver les ressources nécessaire pour faire face à la problématique, dans une logique de partage des savoirs en la matière, des outils ou des compétences.

Sachez, Madame Gaillard, que nous avons déjà un tel agent, ou plutôt un service de transition énergétique et résilience écologique! En effet, le rôle que vous évoquez est celui qui a motivé la création du service Développement durable. S'il ne porte pas le nom que vous citez, il partage pourtant les mêmes valeurs et missions. Et son responsable pourrait donc bien être le délégué que vous cherchez!

Vous n'ignorez rien, je l'espère, des multiples actions que ce service mène en matière d'adaptation de notre institution et de notre territoire au réchauffement climatique : je viens encore d'en évoquer certaines il y a quelques instants. Je peux y ajouter que nous aussi nous travaillons aux « îlots de fraicheur » puisque nous nous interrogeons par exemple sur les potagers sur toits via le projet « Verdir », que nous aidons à développer les potagers pédagogiques et les jardins collectifs en collaboration avec les Services agricoles et le Laboratoire provincial, que nous luttons contre la pollution du sol, de l'air et des eaux avec le Laboratoire et le SAMI, que nous cherchons à modifier les habitudes de déplacement de nos concitoyens et agents pour réduire la production de CO2, et d'autres mesures encore.

Bref, nous adaptons nos stratégies et notre approche de manière transversale dans de nombreux domaines à l'image de ce que vous nous proposez!

Vous me donnez pourtant ici l'occasion de rappeler également le rôle de relai que le service Développement durable entend tenir : celui de fédérer les énergies, de coordonner les actions de tous. Ainsi, qu'une initiative soit lancée dans une Commune ou dans un autre département de notre Institution, l'idée est de pouvoir concentrer les informations la concernant en un seul endroit afin qu'elle puisse être propagée ou reproduite ailleurs si elle s'avère prometteuse!

Pensez-y donc quand vous lancer un projet dans vos Communes, associations ou services respectifs : faites remonter l'information vers le Développement durable afin que celui-ci puisse pleinement jouer son rôle en la matière. Un rôle que d'aucuns oublient parfois et que nous aimerions pourtant voir prendre de l'ampleur pour susciter toujours plus l'émulation en matière d'environnement !

Merci donc, Madame Gaillard, de m'avoir ainsi donné l'opportunité de rappeler ceci à notre assemblée.

Dans la même veine, je dirai à présent quelques mots quant à l'intervention de Madame Samedi qui insiste sur l'importance et l'urgence de la question climatique et donc des mesures que nous prenons, en tant que Province, envers les Communes pour lutter ensemble contre le réchauffement et ses conséquences.

Merci Madame Samedi pour votre intervention à laquelle je ne peux qu'acquiescer! En effet, la proportion du budget total alloué aux diverses compétences de notre Collège n'est pas en faveur de cette matière pourtant cruciale. Je ne peux qu'être d'accord avec vous quant au fait que nous octroyer plus de budget nous permettrait d'amplifier notre démarche. En particulier auprès de nos Communes.

Mais je me dois également, pour être pleinement honnête, reconnaitre le travail considérable déjà mené par nos services avec le budget actuel. Ils œuvrent au quotidien à la création et à la mise en place des plans climats de nos Communes partenaires, ils sont ainsi un relai indispensable entre les nouveaux pouvoir mais aussi entre les idées écologiques prometteuses de divers protagonistes à notre échelle d'intervention : subsides aux Contrats Rivières, pisciculture, et d'autres projets encore.

Sans parler évidemment de tout ce qu'ils mettent en place au sein de notre Institution pour en diminuer l'empreinte environnementale ! Mais je ne vais pas citer à nouveau ces actions que vous ne connaissez que trop bien : traitement des déchets, Climacteurs, EcoVoiturage, etc.

Bref, il ne fait pas de tort, Madame Samedi, de rappeler ici le rôle positif que la Province de Liège peut jouer en ce qui concerne les inondations grâce à son travail sur les cours d'eau, la pollution des sols et de l'eau grâce à son Laboratoire, les impacts sur les cultures locales grâce à ses services agricoles ou encore l'adaptation au dérèglement climatique et donc les bonnes conduite à adopter grâce à son service Développement durable.

Donnons-nous les moyens de jouer ce rôle déterminant!

Ceci étant, je noterai Mesdames que, par vos interventions, vous relayez auprès de cette assemblée en discours que l'on entend bien souvent, que l'on a notamment entendu lors des manifestations des Jeunes pour le Climat. « Le monde politique n'en fait pas assez ! », vous l'avez dit lors de la première question, tous partis confondus. Or, si je comprends cette interpellation dans la bouche d'élèves et étudiants, elle m'étonne ici : en tant qu'élues, fut-ce dans un groupe minoritaire, vous faite partie de ce monde politique ! Vous avez la possibilité de ne pas vous contenter de « dire » mais de « faire » !

Avoir plus de budget n'est pertinent que s'il est utilisé à bon escient pour des actions concrètes. Et puisqu'il y a plus dans plusieurs têtes que dans une, je vous invite à agir enfin en faisant des propositions d'initiatives en faveur de l'environnement : nous pourrions discuter de ces idées en quatrième Commission par ailleurs présidée par Madame Samedi, voire leur allouer un budget! Nous pourrions même convier le Service Développement durable pour que, présentant ce qu'il fait déjà, nous construisions de nouveaux projets non-redondants sur de bases solides.

Nous sommes ici « le monde politique qui n'en fait pas assez », alors, plutôt que de continuer à produire du vent, certes utile dans certains domaines, mettons-nous donc en mode constructif!

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Monsieur le Député, j'ai bien entendu le plaidoyer par rapport aux festivals qui s'organisent effectivement dans la province de Liège et par rapport, en tout cas pour ce qui est des Francofolies, j'en suis intimement persuadée, je parlais aussi des événements en plein air qui n'arrêtent pas de s'organiser et notamment, nous en sommes les victimes au centre-ville de Liège, parce que ce n'est pas que les festivals de musique de jeunes qui font des crasses, je vous assure que parfois c'est assez impressionnant de voir comment certaines organisations peuvent se comporter au centre-ville et qui ne sont pas effectivement dans la dynamique du recyclage.

Moi, je demandais aussi un accès à l'eau potable gratuit, il me semble quand même que c'est la moindre des choses, en tout cas dans ce genre de manifestations, et la récupération des invendus alimentaires et des objets non-repris.

Donc, on l'a organisé il y a 2 ans de manière volontaire sur les Ardentes pour récupérer les tentes dans les campings pour les migrants, ce ne sont pas nécessairement aux citoyens engagés qui doivent faire ça de manière bénévole mais je pense que si c'est organisé ce serait encore mieux parce que, aussi, ça remplit les poubelles les gens qui abandonnent des tentes qui

n'ont rien ça remplit les poubelles je vous assure.

Donc, je pense que ce sont des bonnes pratiques à instaurer, non seulement dans les conventions que la Province peut faire en termes de subventions mais dans les conventions en général qu'on peut avoir soit avec les services qui organisent, soit avec effectivement les organisateurs, notamment de villages ou d'apéros populaires qui se déroulent un peu partout sur le territoire de la province.

Et j'insiste sur l'accès à l'eau potable je pense que ce serait vraiment essentiel quand on voit ce qui se passe pour le moment, ça me paraît évident.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Mme Samedi, vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SAMEDI, Conseillère provinciale (à la tribune).- Il va de soi que quand je me suis présentée face à vous c'était bien pour travailler en intelligence collective et que donc, nous viendrons avec des propositions afin de pouvoir travailler tous ensemble par rapport à cette thématique.

Voilà, merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Plus d'autres demandes d'interventions ? Non.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/327 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial pour l'année 2018, établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 18-19/327).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Oui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/328: Prise d'acte du Programme stratégique transversal (PST) présenté par le Collège provincial de la Province de Liège pour la législature 2018-2024, en vertu de l'article L2212-47, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 7 de l'ordre du jour (document 18-19/328).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le programme stratégique transversal de notre Province de Liège nous a été présenté en réunion du Bureau ce lundi 17 juin dernier pour une prise d'acte.

Le PST, comme vous le savez sans doute, reprend la stratégie développée par le Collège provincial pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixé. Il présente un caractère obligatoire dans son principe mais le CDLD n'en définit par le contenu. Il est par contre évolutif. Et c'est le Collège et le Comité de Direction qui ont collaboré ensemble pour aboutir au programme proposé.

Les objectifs stratégiques transversaux, c'est-à-dire commun à l'ensemble de l'administration repose sur 6 axes : la Province en relation avec ses territoires, la Province, actrice de la transition écologique, actrice de la transition numérique, valorisant ses ressources humaines, rigoureuse dans sa gestion financière et efficiente dans son fonctionnement.

On trouve également dans ce PST les objectifs stratégiques propres à chaque grade légal et à chaque direction générale ou secteur, on y trouve aussi les objectifs opérationnels pour atteindre les objectifs stratégiques et enfin leur déclinaisons en projets et actions.

Un membre demande que, vu que les actions doivent faire l'objet d'un monitoring permanent, on pourrait avoir tendance à mettre un feu orange auprès d'actions puis vite le transformer en feu vert à la fin de la législature pour avoir, quelque part, un bon bulletin. On est finalement juge et partie, celui lui, de cette évaluation, puisque la cote est attribuée par les mêmes qui sont aussi les acteurs de la mise en œuvre.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'un état d'évolution du dossier, et non pas d'une cote. Le but est d'assurer un suivi permanent. C'est de faire apparaître différentes actions en lien avec les objectifs stratégiques, pas de mettre un point rouge ou vert, d'autant que les retards de la mise en œuvre sont dus parfois à des aléas tout à fait imprévus comme par exemple des chantiers et non de la mauvaise volonté.

Il s'agira néanmoins de faire preuve d'honnêteté intellectuelle dans l'état d'avancement des différentes actions.

Autre question, il s'agit d'une prise d'acte, on l'a dit. Un membre demande alors comment le conseil provincial sera informé de l'évolution du PST ? Il est répondu qu'il s'agit d'une compétence exclusive et formelle du Collège provincial mais cela n'empêche pas une information régulière des conseillers via par exemple le bilan à mi-législature ou dans le cadre de deux sessions annuelles du Conseil à savoir le budget et les rapports d'activités.

La qualité de ce travail d'ampleur a également été soulignée avant de procéder à la prise d'acte sollicitée. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Très simplement et en complément du rapport qui a été fait, quelques mots ici parce que je pense que le PST est effectivement un acte qui n'est pas anodin, il est souhaité par la Région Wallonne et je pense qu'il faut le considérer comme un outil actuel de management des organisations, qu'elles soient publiques ou qu'elles soient privées.

Donc, j'ai déjà eu l'occasion de dire au niveau du Bureau qu'il me paraissait que la rédaction du Plan était intellectuellement de qualité et qu'effectivement, politiquement, le contenu je le retrouvais en ligne avec la Déclaration de politique provinciale.

Cet outil étant important, je pense qu'il faut le mettre dans les meilleures conditions pour que, effectivement, nous puissions constater, évaluer un succès et là, le décret wallon qui instaure l'obligation de PST, je pense ne va pas suffisamment loin en termes de communication interne et en termes de reporting.

Je mettrai donc deux considérations supplémentaires : la première c'est que pour faire de cet outil une réussite, il faut qu'il y ait une appropriation par le personnel provincial dans son ensemble, ce n'est pas uniquement un outil qui est mis à la disposition du Collège et du Comité de Direction. La deuxième considération, on en a parlé, vise effectivement l'appropriation par la minorité et là, je me permets d'insister une nouvelle fois pour que lors des rapports d'activités présentés par service dès le printemps 2020, il y ait une rédaction des rapports d'activités qui soit mise en convergence et en corrélation avec le PST.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Autre intervention ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Voilà, simplement pour justifier un peu notre vote, d'abord je veux saluer le travail de l'administration et le sérieux avec lequel elle a fourni le document de 90 pages, donc ma critique ne porte pas sur la qualité de ce travail mais plutôt sur les objectifs qui ont été définis.

Il y a 6 objectifs stratégiques transversaux qui ont été définis, on regrette qu'un objectif en termes sociaux ne soit pas émis par le Collège et donc, il y a bien des choses qui sont dites dans le PST à propos du Département des Affaires sociales mais on trouve qu'en termes d'objectifs, des 6 objectifs il n'y en a aucun qui parle de lutte contre la pauvreté par exemple, dans une province où on sait que ce fléaux malheureusement fait des ravages.

Voilà donc, c'est la raison principale, après le PTB s'exprimera sur chaque projet quand il se présentera à ce Conseil mais je veux quand même redire qu'on salue le travail de qualité qui a été fourni pour ce PST. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil prend acte de ladite résolution.

Document 18-19/365 : Représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de la Société intercommunale « ECETIA FINANCES » : proposition de désignation d'un représentant MR.

Document 18-19/366: Modification de la représentation provinciale au sein de la Société intercommunale « Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la province de Liège (A.I.D.E.) » : remplacement de Madame Valérie LUX, Conseillère provinciale.

Document 18-19/367: Représentation provinciale au sein des Sociétés intercommunales « Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la province de Liège (A.I.D.E.) », « Association Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois (INTRADEL) » et « SPI » : désignations des représentants ECOLO.

Document 18-19/369: Modification de la représentation provinciale au sein du Collège des commissaires de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège » : remplacement de Madame Marion DUBOIS, ancienne Conseillère provinciale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 18-19/365, 18-19/366, 18-19/367, 18-19/369) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

Pour le document 18-19/368 « Représentation provinciale au sein des Sociétés de logement de service public « Meuse Condroz Logement », « Le Foyer de la Région de Fléron », « La Maison Liégeoise », « Le Confort Mosan », « NOSBAU », « Öffentlicher Wohnungsbau Eifel » et « Le Home Waremmien », ce point a lui été reporté à une séance ultérieure.

En ce qui concerne les quatre autres documents, aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que le Bureau vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion général ».

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 18-19/329 : Règlement d'Ordre Intérieur relatif aux Rencontres Théâtre Jeune Public.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 18-19/329).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/330 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Eclecta » dans le cadre de l'organisation des Fiestas du Rock 2019 à Flémalle : le festival extérieur les 21 et 22 juin 2019 et une série de concerts en salle de février à novembre 2019.

Document 18-19/331 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château Féodal de Moha » dans le cadre de l'organisation des traditionnelles fêtes de la Neuvaine, du 25 mai au 2 juin 2019 d'une part, et d'autre part, des balades contées les 6 et 7 septembre 2019.

Document 18-19/332 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action Culturelles – Régionale de Liège » dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Musique du 20 au 23 juin 2019.

Document 18-19/333 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Stavelot-Trois-Ponts » dans le cadre des actions culturelles spécialisées de diffusion des Arts de la Scène.

Document 18-19/334 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » dans le cadre de la 10ème édition du Rallye « Jazz04 au fil de l'eau » qui se déroulera le dimanche 25 août 2019 à Liège.

Document 18-19/335 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien à l'asbl « Centre Culturel d'Engis » dans le cadre de la 22ème édition du Festival des Tchafornis du 5 au 7 juillet 2019.

Document 18-19/336 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage » dans le cadre du Festival de rue « Rue du Bocage » qui se déroulera les 24 et 25 août 2019 à Herve.

Document 18-19/337 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wallifornia MusicTech » dans le cadre de la $3^{\rm ème}$ édition du Wallifornia MusicTech du 29 juin au 7 juillet 2019.

Document 18-19/370 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain - La Châtaigneraie » dans le cadre, d'une part, de diverses manifestations programmées en 2019 et, d'autre part, de l'édition d'un ouvrage consacré au 40ème anniversaire de La Châtaigneraie.

Document 18-19/371 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège » dans le cadre de la 4ème édition du « Wégimont Festival » qui se déroule les 6 et 7 juillet 2019 au Domaine Provincial de Wégimont.

Document 18-19/372 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Soumagne » dans le cadre du projet « Musicalm et sa Caravane des Sons » programmé de mars à juillet 2019.

Document 18-19/373 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des 6 asbl suivantes dans le cadre de leur fonctionnement 2019 : « Festival Vacances Théâtre Stavelot », « Festival de Stavelot », « Festival Royal de Théâtre de Spa », « Musique à Spa », « Festival d'Art » et « Les nuits de septembre, Festival de Wallonie à Liège ».

Document 18-19/374 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « HDB Production » dans le cadre de l'organisation du « Nandrin Festival » du 16 au 18 août 2019.

Document 18-19/375 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de l'Être » dans le cadre de l'organisation de l'opération « L'après-midi des rêveurs » durant l'année 2019.

Document 18-19/376: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'association de fait « Compagnie Séraphin », des asbl « Proscenium », «Théâtre du Souffle », « Compagnie Scénique Mosane » et « Aluko » dans le cadre de la création d'un spectacle pour l'opération « Odyssée Théâtre » - 1^{er} semestre 2019.

Document 18-19/377 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Instants Productions » dans le cadre de la réalisation de l'outil pédagogique « De gré ou de force – Identités frontières en temps de guerre ».

Document 18-19/378 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien à l'asbl « Cie Art & Tça » dans le cadre du « Festival Off d'Avignon » qui a lieu durant le mois de juillet 2019.

Document 18-19/379 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Carnets du Trottoir » dans le cadre de l'organisation du « Festival du Trottoir » le 24 août 2019.

Document 18-19/380 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers » dans le cadre de l'organisation de la 13ème édition du « Festival Jazz à Verviers » du 13 au 28 septembre 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 18-19/330, 18-19/331, 18-19/332, 18-19/333, 18-19/335, 18-19/336, 18-19/337, 18-19/370, 18-19/371, 18-19/372, 18-19/373, 18-19/374, 18-19/375, 18-19/376, 18-19/377, 18-18/378, 18-19/379, 18-19/380) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 18-19/333, 335, 372, 378 et 379 ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie le 24 juin pour examiner ces nombreux points et quelques-uns ont fait l'objet de question, notamment le 18-19/335 « Demande de soutien à l'asbl « Centre Culturel d'engis » dans le cadre de la 22e édition du Festival des Tchafornis ».

Un Commissaire s'interroge sur la pertinence du subside accordé compte-tenu du bénéfice de l'exercice précédent. Il lui est répondu qu'un règlement d'octroi de subsides est à l'étude et devrait nous être présenté vers la fin de l'automne, début de l'hiver. La même remarque concernait aussi le point 333 du Centre Culturel de Stavelot.

Le point 18-19/372 « Demande de soutien de l'asbl Centre culturel de Soumagne dans le cadre du projet « Musicalm et sa Caravane des sons ». Un commissaire s'interroge sur les communes couvertes par ce projet. Il lui est répondu qu'au départ du Centre Culturel de Soumagne, le projet rayonne sur les communes d'Olne, Fléron, Blegny et Beyne-Heusay. La subvention de 4.000 euros est calculée sur base de 1.000 euros par entité adossée au Centre Culturel.

Le point 18-19/378 « Demande de soutien à l'asbl Cie Art & Tça dans le cadre du Festival Off d'Avignon ». Un commissaire s'interpelle sur l'aide accordée à une asbl dont le siège social est situé à Bruxelles. Il lui est répondu que pratiquement tous les acteurs de cette compagnie viennent du Conservatoire de Liège. Par ailleurs, une partie de la création se déroule sur le territoire de la Province de Liège. Une aide de la Province du Luxembourg est également accordée à cette asbl.

Le point 18-19/379 « Demande de soutien de l'asbl Les Carnets du Trottoir dans le cadre de l'organisation du Festival du Trottoir ». Un commissaire s'interroge sur le lieu où se déroule ce Festival. Il lui est répondu que c'est à Seraing.

Donc, c'est point ont fait l'objet d'un vote, 6 voix pour, 0 voix contre et une abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne les quatorze autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 6 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces dix-neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les dix-neuf résolutions.

Document 18-19/338: Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les Villes et les Communes – Demande de soutien de l'asbl « Rêves et Illusions » dans le cadre de l'organisation de la 3ème édition du Festival International de Magie de Liège qui se déroulera les 29 et 30 juin 2019 au Country-Hall.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 33 de l'ordre du jour (document 18-19/338).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/381: Octroi de subventions en matière de Culture, d'Infrastructures, d'Environnement et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl «Vibrations» dans le cadre de l'édition 2019 du « Festival Vibrations » du 21 au 23 juin 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 34 de l'ordre du jour (document 18-19/381).

Ce document a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions.

En première Commission, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de l'adopter par 6 voix pour et 1 abstention.

En quatrième Commission, ce document ayant soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Donc un commissaire aimerait savoir pourquoi on vote un octroi de subvention pour un événement passé. Il lui est répondu que les demandes de subside sont parfois introduites tardivement. Dans le cas présent, de surcroit, traité par deux départements différents, ce qui peut justifier la situation.

Le point a été voté donc par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/339 : Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 35 de l'ordre du jour (document 18-19/339).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 18-19/340 : Abrogation du règlement relatif à l'attribution de subventions provinciales en faveur du sport.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 36 de l'ordre du jour (document 18-19/340).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Une seule question a été posée, l'abrogation intervenant le 1^{er} juillet 2019, quid des nouvelles demandes de subsides ? Elles suivront désormais le règlement provincial général.

Le Conseil provincial sera très prochainement amené à examiner une nouvelle version du règlement.

Le vote : 5 voix pour, 0 contre, 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Oui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/341: Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Union Cycliste de Seraing » pour l'organisation de la 58ème Édition du Tour de la Province de Liège, du 15 au 19 juillet 2019.

Document 18-19/342 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Tennis-Sport-Activité d'Eveil au Sport » dans le cadre de l'organisation de stages sportifs destinés aux enfants de 2,5 ans à 16 ans, du 1^{er} juillet au 30 août 2019, au Hall omnisports de Hamoir.

Document 18-19/386: Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « All4Padel » dans le cadre de l'organisation de l'International Padel Exhibition à Liège (Espace Tivoli), du 22 au 30 juin 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 18-19/341, 18-19/342, 18-19/386) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents ayant des questions, j'invite le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole monsieur le Conseiller provincial.

M. BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre deuxième Commission s'est réunie le vendredi 21 juin et a analysé les documents 18-09/341, 18-19/342, 18-19/386 et plusieurs questions ont été posées.

Document 18-19/341 : une Conseillère pose la question de l'importance de la subvention et de la hauteur du déficit de la manifestation. Pourquoi le poste par rapport au personnel est inscrit dans la subvention ?

La réponse est la suivante : sans l'intervention de la Province, l'ASBL ne pourrait pas réaliser la manifestation. Il faut valoriser la mise à disposition du personnel et du matériel mis à disposition.

Concernant le document 18-19/342 : une Conseillère pose la question du déficit budgétaire et de l'implication des Communes dans l'organisation des stages et à quoi correspondent les 18.000 € de subventions ? Pourquoi la Commune d'Aywaille ne participe pas aux stages ?

La réponse a été de dire que sans l'intervention de la Province, les stages pour les enfants ne se dérouleraient pas et les 18.000 € correspondent à la quote-part pour les 6 communes participantes. Les Communes interviennent, elles, pour les transports des participants.

Concernant la Commune d'Aywaille, ce n'est pas à la Province d'intervenir dans l'organisation et le partenariat mis en place.

Concernant le document 18-19/386, un Conseiller pose la question de savoir s'il n'y a que la Province qui intervient financièrement dans la manifestation ?

La réponse est non, la Ville de Liège intervient également.

Les points ont été votés par 5 voix pour, 0 contre et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/343 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer » dans le cadre de ses activités 2019.

Document 18-19/344 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Télé-Accueil Liège » dans le cadre de la participation au congrès scientifique « Quitter la solitude, créer des liens » du 3 au 7 juillet 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 18-19/343, 18-19/344) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 18-19/343 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collèques.

La deuxième Commission avait à l'ordre du jour l'octroi d'une subvention en matière de Santé pour la Fondation contre le cancer dans le cadre des activités 2019.

Une question concerne l'augmentation de 30 % du budget par rapport à 2018 et la présence éventuelle d'un budget prévisionnel.

Il est répondu que les budgets prévisionnels étaient disponibles dans le dossier et que l'augmentation était due à la présence d'une quatrième organisation du Relais pour la Vie à Eupen en plus de Liège, Visé et Verviers.

La Commission vous propose d'approuver le point par 5 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/345 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque des Chiroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 42 de l'ordre du jour (document 18-19/345).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 18-19/382 : Participation de la Province de Liège à l'association de droit français « Forum européen pour la sécurité urbaine - EFUS ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 18-19/382).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/383 : Avance de trésorerie consentie à la Clinique Reine Astrid de Malmedy.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 18-19/383).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/384 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Octroi d'une subvention à 12 associations dans le cadre de l'intégration des populations d'origine étrangère.

Document 18-19/385: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien des asbl « RTC » et « Télévesdre VEDIA » pour la réalisation d'un projet de production et de diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes, soit 40 émissions envisagées pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 18-19/384, 18-19/385) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/387 : Désignation d'un comptable des matières pour le Service provincial de la Jeunesse - Espace Belvaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 47 de l'ordre du jour (document 18-19/387).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/346 : SPI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2019.

Document 18-19/347 : SPI : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 juin 2019

Document 18-19/348 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 48, 49 et 50 de l'ordre du jour (documents 18-19/346, 18-19/347, 18-19/348) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/349 : Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège » arrêtés au 31 décembre 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 51 de l'ordre du jour (document 18-19/349).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/350 : Cultes - Budget 2019 de la Mosquée Sinan Mimar Cami, rue de Visé, 129 à 4602 Cheratte - Avis favorable.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 52 de l'ordre du jour (document 18-19/350).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/388 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Soutien aux sites touristiques para-provinciaux dans le cadre de leur fonctionnement 2019 : asbl « Blegny-Mine », « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel » et « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée ».

Document 18-19/389 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien des asbl « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel », « Commission de Gestion du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne » et « Commission de Gestion du Parc naturel des Sources » dans le cadre de l'organisation des actions promotionnelles et évènementielles de leur Parc durant l'année 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 53 et 54 de l'ordre du jour (documents 18-19/388, 18-19/389) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/390: Avis sur le projet de budget 2020 de l'Établissement d'Assistance Morale (EAM) du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 55 de l'ordre du jour (document 18-19/390).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/351 : Marchés publics de travaux – Mode de passation et conditions des marchés – Gîte de Vieuxville – Aménagement d'un centre d'hébergement : électricité, chauffage et ventilation.

Document 18-19/352 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « EP HUY - Aménagements des abords de l'extension ».

Document 18-19/353 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Centre provincial de Formation de Tennis de Huy - Aménagement de 2 terrains de padel ».

Document 18-19/354 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège – Site Gloesener – Mise en conformité de l'installation électrique : remplacement des tableaux divisionnaires.

Document 18-19/355 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Complexe provincial des Hauts-Sarts – Rénovation de l'installation de chauffage et passage au gaz naturel.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 56, 57, 58, 59 et 60 de l'ordre du jour (documents 18-19/351, 18-19/352, 18-19/353, 18-19/354, 18-19/355) ont été regroupé à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 18-19/351 et 352 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Catherine HAUREGARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HAUREGARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie hier, mardi 25 juin, nous avons analysé le document 18-19/351 qui a donné lieu à une question de la part d'une Conseillère.

Il était indiqué dans les documents que les travaux du gite de Vieuxville étaient également subsidiés par le Commissariat Général au Tourisme et elle désirait savoir quel était le montant de ce subside ?

Il nous a été répondu qu'une première tranche de subside à 75% jusqu'à un certain montant ensuite les travaux sont subsidiés à 60%.

Le document 18-19/352 a également soulevé une question. Il s'agissait de savoir quel est le délai du chantier de l'Ecole de l'EP Huy.

Il nous a été répondu que la fin des travaux était planifiée pour fin 2020. En effet, ces travaux sont également subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la condition que de nouvelles places soient créées dans les écoles pour la rentrée du 1er septembre 2020.

Ces deux documents ont été approuvés par 8 pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les trois autres documents n'ayant, quant à eux, soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte des cinq résolutions.

Document 18-19/356 : Avenant n°1 à la Concession domaniale relative à l'occupation d'une partie du Quartier militaire Saint-Laurent.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 61 de l'ordre du jour (document 18-19/356).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Didier NYSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NYSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le rapport de la quatrième Commission qui s'est réunie hier 25 juin a soulevé une intervention de la part d'une Commissaire qui demandait des explications complémentaires, à la fois sur l'augmentation des loyers qui passent de 50.000 à 75.000 € annuels ainsi sur une augmentation qui l'inquiétait davantage, relativement importante des charges qui étaient augmentées de 15.120,5 € en 2019 pour atteindre un total de 76.603,4 € dès 2020. Vous voyez que je suis complet.

Il lui est répondu que les loyers sont calculés en fonction des surfaces occupées bien sûr, calculées par modules de 20m² comme ça figurait dans le dossier. Quant aux charges, elles sont calculées sur la même règle proportionnelle également par module, en fonction du coût réel pour l'ensemble du site. Pour l'heure, les services provinciaux occupent 88 modules de 20m². L'avenant prévoit l'occupation de 66 modules complémentaires pour arriver à un total de 154 modules.

Si la Commissaire comprend et entend les explications fournies, elle considère néanmoins que le Ministère de la défense ne fait pas de cadeau. Elle en veut pour preuve le montant des frais de dossier qui sont réclamés.

Néanmoins, après cette discussion, le point a été approuvé par la Commission par 8 voix pour et 2 abstentions.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/357 : Projet d'acquisition du « bâtiment D », situé sur le site de l'ancienne caserne de Saive, sur la Commune de Blegny.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 62 de l'ordre du jour (document 18-19/357).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Madame Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie le 25 juin 2019 pour examiner le document 18-19 /357 « Projet d'acquisition du bâtiment D, situé sur le site de l'ancienne caserne de Saive, sur la Commune de Blegny ».

Suite à la demande d'une Conseillère, Monsieur le Député nous a fait une présentation du projet. Cette présentation a donné lieu à une question : il lui a été demandé si on payait un loyer ?

Il lui est répondu qu'on achète le bâtiment en contrepartie d'espace. Ca nous permet de rassembler ce qui se trouve au niveau du tourisme à Blegny afin d'y être cohérent. On va pouvoir déduire les loyers déjà versés de la somme d'achat.

Votre 4^{ème} Commission vous propose d'adopter le point par 7 voix pour et 2 abstentions.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/358 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve » dans le cadre de ses activités 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 63 de l'ordre du jour (document 18-19/358).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Notre quatrième Commission hier a donc étudié ce point qui a soulevé effectivement une question d'une Commissaire présente, elle s'inquiétait de la diminution faciale de 2.000 € du subside à cette initiative.

Il a été répondu qu'en fait, avant dans la subvention était compris le loyer du stand puisque nous avons un stand Province de Liège lors de cet événement et que cette façon de faire n'était plus possible puisque le stand a loué, il fallait établir une autre facture et donc, on a diminué simplement la subvention du coût de la facture que nous allons recevoir pour le coût du stand. Je suppose qu'il s'agit d'un problème lié notamment à la TVA.

Après cette discussion, nous avons adopté le point par 8 voix pour contre 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/391: Octroi de subventions en matière d'Environnement, d'Agriculture et de Ruralité – Demande de soutien de Monsieur Thierry LAMARCHE (Association de fait « Les Journées de la chasse ») dans le cadre de l'organisation des « Journées de la Chasse » à la Ferme du Château d'Oudoumont (Verlaine), les 17 et 18 août 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 64 de l'ordre du jour (document 18-19/391).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/359 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Études des Établissements d'Enseignement secondaire.

Document 18-19/360 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement d'ordre intérieur des Établissements d'Enseignement de promotion sociale.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 65 et 66 de l'ordre du jour (documents 18-19/359, 18-19/360) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter à l'unanimité.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/361 : Enseignement de la Province de Liège : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2019.

Document 18-19/362 : Enseignement de la Province de Liège : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2019-2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 67 et 68 de l'ordre du jour (documents 18-19/361, 18-19/362).

Ces deux documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre 5ème Commission, Mesdames et Messieurs, s'est réunie le lundi 24 juin dernier pour examiner en effet les documents 18-19/361 et 18-19/362, regroupés à la demande de la Présidente. Il s'agit, d'une part de modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance, qui deviendront effectives en date du 1er septembre 2019 et d'autre part, de l'ouverture de nouvelles formations par les instituts d'enseignement de promotion sociale pour l'année académique 2019-2020.

Dans un premier temps, une présentation est faite devant la commission, power point à l'appui, sur la réflexion qui préside à la décision d'ouvrir de nouvelles formations ou options dans l'enseignement secondaire provincial et de nouvelles unités d'enseignement comme cela s'appelle dans l'enseignement de promotion sociale, une réflexion qui tient compte d'un cadre légal contraignant, d'une procédure bien précise, des demandes émanant des établissements ainsi que d'une estimation des besoins du bassin ou de la société.

Après cet exposé, une Conseillère interroge sur le nombre d'étudiants dont l'inscription est requise avant que puisse s'ouvrir une nouvelle unité d'enseignement en promotion sociale : est-il envisageable lorsqu'une demande du marché est identifiée, de prévoir l'ouverture d'une formation alors que, par nécessité, la procédure d'inscription n'a pas pu encore être entamée ?

Il lui est répondu par l'affirmative : une spécifié de l'enseignement de promotion sociale est que les unités d'enseignement qui y sont organisées ne doivent pas nécessairement commencer au début de l'année scolaire. Il est donc toute à fait possible, quand on sait qu'une demande de formation existe au sein du public, de la préparer et de ne la faire débuter que quand un nombre seuil d'inscriptions a été dûment enregistré.

Une autre Conseillère suggère que la Province envisage de développer tant dans l'enseignement secondaire provincial que dans l'enseignement supérieur provincial, des formations spécifiques dans le domaine du sport électronique et de l'e-gaming, ainsi que cela se fait en France, singulièrement au niveau du bachelier.

Dès lors que le jeu vidéo est en train de se développer et de devenir l'une des plus grosses industries du divertissement, une formation spécifique pourrait tout à fait être proposée, qui permettrait d'amener sur le marché de l'emploi toute une série de personnes hautement

qualifiées dans le domaine du sport électronique mais aussi dans des domaines connexes tels que l'informatique, l'événementiel ou le culturel. C'est une activité porteuse d'emplois qui génère d'importantes retombées dans les villes. Si aujourd'hui, nous avons accepté l'idée que puissent être proposée des formations permettant de devenir, par exemple, joueur de football, peut-être pourrions-nous aussi nous faire à l'idée que l'équivalent pour demain puisse être le sport électronique ou l'e-gaming ?

Un Conseiller fait valoir une objection, à savoir que la philosophie de l'enseignement provincial comporte une dimension humaniste qui privilégie l'acquisition de l'esprit critique chez les jeunes et encourage à la formation de citoyens responsables, en plus de préparer à des emplois réclamés par le marché. En l'occurrence, souhaitons-nous vraiment former des « gamers » ?

La Conseillère responsable de la suggestion répond qu'il ne faut pas sous-estimer le potentiel formateur d'un tel projet éducatif, et elle fournit une liste non-exhaustive de cours repris au programme d'un « bachelor en e-sport et gaming » qui existe aujourd'hui à Nantes en France : prise de parole en public, techniques rédactionnelles, business English, droit de l'internet, efficacité managériale, psychologie des réseaux sociaux, construction budgétaire des événements, publicité et information, « game design », encadrement sportif etc... D'autre part, des initiatives en la matière sont en train de voir le jour du côté de Charleroi et de Bruxelles et il serait préjudiciable pour la Province de Liège d'accuser ne fut-ce qu'un an ou deux de retard dans ce secteur d'avenir.

En conclusion, Madame la Députée promet d'examiner sérieusement cette proposition et d'analyser les informations disponibles afin de déterminer s'il sera possible d'y donner suite sans déroger à la philosophie de notre enseignement provincial.

Un vote intervient alors sur les deux documents précités et donc sur les nouvelles offres de formation et unités d'enseignement soumises à l'approbation du Conseil.

Ces documents sont approuvés à l'unanimité de la 5ème Commission.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/363 : Don d'un hélicoptère Agusta A109, déclassé et désarmé, du Ministère de la Défense pour les besoins de l'École du Feu.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 69 de l'ordre du jour (document 18-19/363).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/364 : Don d'une autopompe par la Zone 2 (Zone de secours de Liège - IILE) à l'IPFASSU pour les formations à chaud sur le site d'entraînement d'Amay.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 70 de l'ordre du jour (document 18-19/364).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Madame Valérie LUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre Commission a analysé le document 18-19/364. Une question a été posée par un membre concernant le budget de $15.000 \in$ pour des travaux de réparation. Il lui a été répondu que ces travaux seront probablement d'un montant inférieur à $15.000 \in$ et qu'ils seront effectués par une société externe.

L'achat d'une autopompe neuve avoisinant les 300.000 €, ceux-ci valent la peine d'être effectués. Ce sera un bon complément à celle que l'IPFASSU possède déjà et permettra la continuité dans les formations organisées.

Le point a été approuvé à l'unanimité.

M. LEPRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/392 : Modification du règlement organique de la Haute École de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 71 de l'ordre du jour (document 18-19/392).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/393 : Adoption d'un nouveau règlement relatif aux élections des Directeurs de département et du Directeur-Président de la Haute École de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 72 de l'ordre du jour (document 18-19/393).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Serge CAPPA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M. CAPPA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, ce lundi 24 juin, votre cinquième Commission a examiné le nouveau règlement relatif aux élections des Directeurs des départements et du Directeur-président de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Un Commissaire faire remarquer qu'on ne demande plus le quorum et pose la question de savoir si ce quorum n'est plus requis, s'il n'y a pas un risque.

Il lui a été répondu que ce n'est pas la volonté de la Députation permanente mais que c'est le décret qui a supprimé le quorum.

Le même Commissaire intervient sur l'article 14 qui dit que « si le candidat est unique, il est procédé à un vote pour ou une abstention », s'étonnant ainsi qu'il n'y avait pas la possibilité de voter contre, trouvant ça antidémocratique et suivant ses dires, débile.

Règlement approuvé par 10 voix pour et 1 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

On a bien compris que ces modifications règlementaires ne font en fait que prendre en compte et transposer les dispositions du nouveau décret mais il se fait que ce décret nous pose des difficultés.

Nous continuons de penser que la suppression du quorum lors des élections serait susceptible de donner lieu à des situations potentiellement aberrantes sur le plan de la démocratie et nous regrettons par ailleurs que les étudiants ne soient pas associés à l'élection des Directeurs des départements et du Directeur-Président de la Haute Ecole comme cela se fait par exemple à l'Université.

C'est pourquoi le groupe PTB votera contre ce point.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pas d'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

M. LE PRESIDENT. - Point 73 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare donc close la séance publique de ce jour.

Je vous rappelle que vous devez encore signer la seconde feuille de présence.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 à 16H30 et je peux vous assurer que si les conditions climatiques continuent à perdurer de cette manière, je proposerai au Bureau d'organiser la séance du Conseil provincial aux abords de la piscine du Domaine provincial de Wégimont.

(Applaudissements)

La réunion publique est levée à 18h15'.